

## MAIRIE DE FRANCS

### Compte-rendu de la séance ordinaire

Du 08 juin 2021

### CONVOCATION du 03 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 08 juin , le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le Foyer Armand GRELAUD pour respecter les règles de distanciation sociale ( COVID 19), sous la présidence de Madame GISSOUT Florence, Maire.

Présents : Mesdames GISSOUT Florence, SUEUR Pierrette, BERNAGAUD Martine.

Messieurs : REVERDEL Dominique, BRAUD Alexis, REVERDEL Didier, DAUGIERAS Jean-Marie, LARRIEU William , BARRET Étienne.

Absente excusée: Madame GACHET Lénaïck a donné procuration à Madame GISSOUT Florence.

Absente : Madame BERBAIN Anne.

Secrétaire de Séance : Monsieur REVERDEL Dominique.

#### **Approbation du compte-rendu du 18 mai 2021 :**

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la réunion du 18 mai dernier. Il n'y en a pas, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **Délibération F.D.A.E.C :**

Les Conseillers Départementaux nous ont informé que nous pouvions prétendre à 12 231 € au titre du F.D.A.E.C . Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal les dépenses suivantes :

- La couverture et l'isolation du local des archives pour 1 522,50 € hors taxes
- L'achat d'un nettoyeur haute pression Stihl pour 558,33 € hors taxes
- Le chemin d'accessibilité du foyer dont l'entretien devient difficile pour 9 775,51 € hors taxes
- L'achat d'un ordinateur avec ré-installation des logiciels métiers et sauvegarde pour 1 742 € hors taxes
- L'achat d'une banque d'accueil et d'un fauteuil de bureau pour 1 073 € hors taxes
- L'achat d'un bras d'épareuse pour 16 800 € hors taxes

Soit un total de 31 471,94 € hors taxes et donc un autofinancement de 19 240,94 €.

Madame DAUGIERAS précise que les travaux de voirie d'un montant 15 266,43 € hors taxes n'ont pas été présentés au F.D.A.E.C car ils peuvent donner lieu à une subvention supplémentaire du département . Elle va donc déposer un dossier. Monsieur DAUGIERAS fait remarquer qu'il aurait aimé avoir les devis avant la réunion pour pouvoir les étudier, notamment pour le bras d'épareuse. Madame le Maire répond qu'elle en prends bonne note et signale que la mairie est ouverte et que les conseillers peuvent venir chercher les informations .

Suite à ces échanges Madame le Maire procède au vote, le Conseil Municipal accepte l'inscription de ces dépenses au F.D.A.E.C à 10 voix pour ainsi que la demande de subvention au département. Les délibérations seront prises.

#### **Mise à disposition cantonnier :**

La Mairie de Saint-Philippe-d'Aiguilhe n'a qu'un cantonnier qui n'arrive pas à entretenir seul la commune. Le recrutement d'un temps non complet pour l'aider n'aboutit pas. Ils demandent donc si on peut mettre Fabien à disposition 2 jours par semaine .

Madame le Maire rappelle au Conseil que Fabien est à temps complet car il fait le fauchage pour la commune de Tayac . Cependant Tayac a embauché un contrat aidé et a dans l'optique d'acheter son matériel de fauchage . A terme donc ils se passeraient de nos services. Elle pense que l'offre de la Commune de Saint Philippe est peut être une opportunité à saisir .Elle en a parlé avec Fabien et il est d'accord . Elle explique, par ailleurs, que les Maires de certaines petites communes se sont rencontrés pour voir quels services elles pouvaient se rendre.

Le Conseil Municipal accepte, à 10 voix pour, la mise à disposition de Fabien.

### **Estimation des parcelles incorporées au Domaine communal :**

Il faut évaluer les parcelles AB 305 et AH 221 afin de les intégrer dans l'état de l'actif.

Madame DAUGIERAS a regardé le prix de vente moyen d'un hectare de bois sur la commune. Il se situe à 1 500 €. Le Conseil Municipal accepte, à 10 voix pour, l'estimation du prix des parcelles à ce tarif. Cela donne :

- parcelle AB 305 : 45,30 €
  - Parcelle AH 221 : 64,50 €
- Une délibération sera prise .

### **Devis :**

Suite à la visite de maintenance des cloches nous avons reçu deux devis :

- Un premier de 1 482,62 € TTC pour la remise aux normes du coffret électrique.
- Un deuxième de 944,40 € TTC pour la réfection du battant .

Le Conseil Municipal pense que tant qu'on entend sonner les cloches le travail sur le battant peut attendre. La remise aux normes du coffret électrique peut être subventionnée par le syndicat d'électricité à hauteur de 80 % du hors taxes et il nous resterait 235,52 € à charge après récupération de la TVA . Le conseil Municipal accepte ce devis à 9 voix pour, 1 abstention . Une délibération sera prise.

Madame GISSOUT explique au nouveau conseil qu'un site existe depuis 4 ans, qu'il est alimenté par elle même et Madame DAUGIERAS . Cette dernière précise que notre prestataire se charge également d'alimenter le site pour tout ce qui concerne la crise sanitaire et les élections. Le site est visible à l'adresse « [www.francs33.fr](http://www.francs33.fr) » . Notre prestataire nous propose une version 2 du site pour 468 € TTC. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte cette proposition à 10 voix pour et une délibération sera prise.

### **Infos diverses :**

- Madame le Maire et les deux adjoints vont suivre une formation le 16 juillet prochain. Cette formation est prise en charge par leur D.I.F et fait office de formation obligatoire à réaliser durant la première année du mandat . Le thème choisi par Madame le Maire est : « comment monter un projet »
- Les canalisations d'eau vont être refaites sur la route de la Cabane Cugnet à compter du 28 juin . La route sera barrée. Si quelqu'un a besoin de déblais de chantier , se rapprocher de l'entreprise.
- Élections : Madame le Maire demande au Conseil Municipal qui est disponible pour tenir les bureaux de vote étant donné qu'il n'est pas obligatoire d'être vacciné, ni de se faire tester.
- Nous avons reçu des remerciements de la part de l'association pour l'accueil des familles ainsi que de la Fondation du Patrimoine.

### **Questions diverses :**

- Le SDEEG propose d'adhérer à un marché groupé de fourniture ( achat et location) pour l'acquisition de véhicules électriques ou gaz naturel pour accéder à des tarifs attractifs. L'adhésion est gratuite, il n'y a pas de frais de participation, pas d'obligation de passer commande et les collectivités peuvent louer ou acheter des véhicules sans recourir au marché. Madame le Maire demande son avis au Conseil ?

Étant donné la gratuité et la souplesse de l'adhésion le Conseil Municipal accepte cette adhésion à 10 voix pour et une délibération sera prise.

La séance est levée à 21h30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents du Conseil Municipal.

LE MAIRE  
GISSOUT Florence